



ACOPE POLITIQUE EN MATIERE DE GENRE



Inspirée par CARE International et les Nations-Unies, l'ONG ACOPE met en place sa politique d'égalité des genres, qui reflète les réalités actuelles et l'évolution du paysage de l'égalité des genres. Alignée sur les Objectifs de développement durable et la réforme des Nations Unies, cette politique engage ACOPE dans une vision plus audacieuse et plus ambitieuse de l'égalité des genres et de l'autonomisation de tous les enfants et les femmes. Elle exige d'ACOPE qu'il ne se contente pas de réagir aux manifestations de l'inégalité, mais qu'il s'emploie activement à éliminer les obstacles structurels inférieurs tels que les normes sociales néfastes et les systèmes de pouvoir sexo spécifiques - qui perpétuent les inégalités. Cette approche transformatrice, fondée sur des valeurs, qui donne simultanément du pouvoir aux enfants, aux adolescents et aux femmes défavorisés, place l'égalité des genres au cœur des droits de l'enfant et cherche à tracer une voie claire vers un monde plus juste, équitable et inclusif pour tous. Cette politique met particulièrement l'accent sur la promotion du leadership et du bien-être des filles et des femmes, en reconnaissant qu'elles continuent à subir le poids de multiples privations qui se croisent.

La politique met en lumière l'histoire, la vision et les avantages comparatifs stratégiques de l'ONG ACOPE en matière d'égalité des genres et exprime clairement l'engagement de l'organisation à concrétiser sa vision par le biais de partenariats stratégiques, d'investissements accrus dans des programmes et des politiques de transformation et, surtout, en améliorant les méthodes de travail ACOPE.

C'est un outil efficace de lutte contre toutes les formes de violences basées sur les genres et constitue la base pour la mise en œuvre du mécanisme GVP (Genre-Violences sexuelles et basées sur le genre-Prévention de l'exploitation et des abus sexuels) au quotidien dans les programmes ACOPE.

0. Vision de l'ONG ACOPE en matière de genre

La vision de l'ONG ACOPE est d'avoir un monde d'espoir, de tolérance et de justice sociale, où la pauvreté est surmontée et où les gens vivent avec dignité et sécurité. ACOPE met l'égalité de genre au cœur de ses actions car nous savons que nous ne pouvons pas surmonter la pauvreté et l'injustice sociale tant que tous n'ont pas les mêmes droits et les mêmes opportunités. Nous reconnaissons que les relations de pouvoir entrent les genres et les catégories d'âge sont inégales, que nous devons promouvoir l'égalité de genre pour parvenir à la justice sociale. Grâce à cette politique, ACOPE est déterminée à faire en sorte que l'égalité de genre soit pleinement intégrée dans son travail comme un droit humain universel, une fin en soi, et comme un moyen de surmonter la pauvreté et l'injustice sociale. En partenariat avec les autres entités, ACOPE vise à promouvoir le respect de la dignité et l'égalité de droits pour tout genre et tout âge, et l'élimination de la pauvreté et de l'injustice.

L'ONG ACOPE œuvre pour un monde dans lequel toutes les nations, institutions, communautés, familles et individus valorisent et prennent soin des enfants de toutes les identités de genre, expressions de genre, orientations sexuelles et caractéristiques sexuelles en tant qu'égaux; et où les pays non seulement donnent la priorité aux investissements pour promouvoir et protéger les droits de tous les enfants, et femmes, mais aussi travaillent activement à transformer les normes de genre nuisibles; atténuer l'impact des masculinités néfastes sur tous les enfants; promouvoir l'égalité dans les relations, les opportunités et les structures de pouvoir; et soutenir le développement de tous les enfants et femmes dans toute la mesure de leur potentiel.

ACOPE s'efforce de réduire les inégalités entre les genres en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi et à la technologie, et de faire en sorte que tous les enfants bénéficient des innovations et des nouvelles voies d'apprentissage où tous les enfants et en particulier les filles revendiquent leur droit égal au bien-être, à l'épanouissement et à la contribution au développement durable; et où les filles et les femmes sont reconnues et soutenues en tant que leaders, innovatrices, créatrices de changement et résolveuses de problèmes pour les générations futures.



1. INTRODUCTION

L'ONG ACOPE a depuis longtemps adopté et privilégié l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, non seulement comme des principes et des pratiques de base, mais aussi comme des éléments essentiels à la réalisation des droits fondamentaux de tous les enfants. La discrimination fondée sur le sexe peut commencer avant même la naissance et entraver la réalisation des droits à chaque étape de la vie - **pendant la petite enfance, l'enfance et l'adolescence, et au-delà.** En tant qu'organisation humanitaire, mandatée pour protéger et promouvoir les droits et les opportunités des enfants (filles, garçons, inter sexes), ACOPE a la responsabilité unique de s'assurer que l'égalité des genres est au cœur de tout ce qu'elle fait. **Ces engagements et responsabilités sont enracinés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et ont été considérablement renforcés dans les années 1990, avec le Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans la Quatrième conférence mondiale sur les femmes et leurs accords de suivi.**

Aujourd'hui, alors que l'égalité des genres est largement considérée comme essentielle à la réussite des Objectifs de développement durable et aux efforts de toutes les agences humanitaires, le moment est venu de disposer d'une politique d'égalité des genres pour l'ONG ACOPE, qui reflète les réalités vécues par ceux que nous servons.

Cette politique repose sur des approches fondées sur les droits de l'homme et les réformes du système de développement. Elle est étroitement liée au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et aux engagements pris par ACOPE en accord avec le Comité permanent inter-organisations sur l'égalité des genres.

ACOPE reconnaît que les normes et les attentes liées au genre ont un impact sur tous les enfants et toutes les femmes, et que les filles, ainsi que les enfants de sexe différent, sont exposées de manière disproportionnée à la discrimination fondée sur le genre, aux violations des droits et au refus d'un plein accès aux ressources et aux opportunités. Il est donc nécessaire d'accorder une attention particulière à ces personnes et à ces populations pour faire progresser leurs droits et leur bien-être, et pour réaliser la vision plus large d'un monde plus équitable requise par les Objectifs de développement durable. Il faut aussi des approches qui promeuvent des masculinités positives et des comportements non violents, et qui encouragent les garçons et les hommes à œuvrer activement à l'avènement d'un monde égalitaire entre les genres et profitable à toutes et tous.

Le changement des normes, des comportements et des structures de pouvoir discriminatoires et préjudiciables ne se fait pas du jour au lendemain, mais les progrès réalisés au cours des dernières décennies en matière d'éducation primaire des filles, de santé et de droits sexuels et reproductifs, et de réduction des mariages d'enfants et des mariages précoces, par exemple, montrent que le changement est possible. Dans le même temps, l'escalade des préjudices subis par les filles, les femmes et les groupes marginalisés, montrent à quel point ces progrès peuvent être fragiles, et pourquoi un engagement en faveur d'un changement structurel, sociétal et institutionnel est nécessaire pour soutenir ces progrès.

2. VALEUR AJOUTÉE, AVANTAGE STRATÉGIQUE DE L'ONG ACOPE

Une visibilité, une confiance du public de réalisations en étroite collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires; une présence et une capacité opérationnelle actuelle en RDC, à travers le lien entre l'humanitaire, la consolidation de la paix et le développement, des partenariats stratégiques de longue date, de la base au niveau paysan; Nous nous engageons à faire avancer le changement dans plusieurs domaines clés où nous avons des forces particulières et une valeur ajoutée, notamment les suivants:

Partenariats

L'ONG ACOPE s'engage à faire de l'égalité des genres un des objectifs clés de ses partenariats. Reconnaissant l'importance de partenariats diversifiés, ACOPE utilisera sa capacité unique à réunir et à engager ses partenaires à tous les niveaux pour faire progresser l'égalité des genres. Outre, ACOPE renforcera et développera ses relations avec la société civile et les organisations non gouvernementales, ainsi que les



enfants, afin de plaider pour des politiques et des pratiques qui soutiennent l'égalité des genres dans tous ses objectifs et maximisent l'impact. Il s'agit notamment de plaider auprès des différents bailleurs de fond au niveau international en faveur d'une budgétisation transformatrice et d'un financement spécifique au niveau national, afin de garantir que les ressources soient allouées à la promotion de l'égalité des genres. Il s'agit également de développer les partenariats avec les organisations et réseaux féministes et de défense des droits dirigés par des filles, des jeunes et des femmes, et d'obtenir un engagement significatif de leur part.

Filles

Sans chercher à négliger les garçons et les inter sexes, l'ONG ACOPE continuera à s'attaquer aux inégalités persistantes et interdépendantes auxquelles les enfants sont confrontés et à promouvoir l'importance d'investir davantage dans les filles pour garantir l'autonomisation des futures générations de femmes. ACOPE continuera également à investir dans des approches d'autonomisation centrées sur les filles et qui créent intentionnellement des espaces pour que les filles puissent diriger, innover, développer et s'approprier des solutions.

Intégration positive des genres

ACOPE s'engage à investir dans la socialisation positive des genres en bas âge afin de transformer les normes et pratiques néfastes et de faire progresser de manière significative l'égalité des genres - et le développement durable - pour les générations à venir.

L'égalité des genres dans l'action humanitaire

ACOPE s'engage à donner la priorité à l'égalité des genres dans l'action humanitaire et à veiller à ce que les voix et les contributions des filles et des femmes soient au cœur de la conception et de la mise en œuvre de tous les programmes afin d'apporter des changements transformateurs.

L'engagement permanent d'ACOPE en faveur de la protection et du soutien des enfants dans les contextes de crise et d'aide humanitaire lui confèrent également la responsabilité cruciale de veiller à ce que son travail de préparation aux situations d'urgence et de réponse aux crises soit de plus en plus axé sur l'égalité des genres. Alignée sur les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, ACOPE agira pour lutter contre les violences sexistes dans les situations d'urgence et au-delà; il veillera à ce que les programmes mis en œuvre dans ces contextes soient systématiquement informés et il donnera la priorité à la participation significative des filles et des femmes.

3. TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

ACOPE estime que la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les filles et de toutes les femmes sont primordiales en elles-mêmes, et qu'elles contribuent de manière essentielle au développement inclusif et durable et à notre vision d'un monde plus équitable. Alors que nous nous efforçons de réaliser cette vision, nous devons poursuivre notre propre transformation interne pour devenir une institution plus égalitaire entre les genres. Nous nous engageons donc à être une organisation transformatrice en matière d'égalité des genres, qui investit les ressources appropriées dans le développement des capacités de son personnel, et qui investit dans ses partenaires et programmes pour obtenir des résultats plus équitables en matière d'égalité des genres, ainsi que dans des structures et processus organisationnels qui nous rendent responsables de nos engagements.

Engagements

Pour agir sur la base des principes, **le personnel et les collaborateurs de l'ONG ACOPE** se conformeront aux 4 engagements suivants et veilleront à ce qu'ils soient surveillés, évalués et rapportés, dans le cadre de recevabilité d'ACOPE, sur une base annuelle:



1. Recruter et retenir le personnel avec un engagement envers l'égalité de genre. Développer les capacités et les compétences du personnel et des partenaires en matière d'égalité de genres et de diversité, et veiller à ce que les plans de travail annuels, les descriptions de poste et les évaluations des performances reflètent l'engagement ACOPE en faveur de l'égalité de genre.
2. Prendre des mesures pour prévenir et répondre à toute forme de harcèlement sexuel et de violence, ainsi qu'à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants (filles, garçons, inter sexes) et des adultes vulnérables et maintenir un environnement qui prévient ces actes, fournit des enquêtes, de l'assistance et un soutien rapides, confidentiels et efficaces aux survivants;
3. Mettre fin à la discrimination comme étant la responsabilité de chacun à ACOPE, quel que soit son rôle, son titre ou sa position, ainsi que la participation active de chacun à ACOPE dans l'élimination des préjugés sexistes internalisés et dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des filles et des femmes;
4. Atteindre la parité à tous les niveaux, notamment en s'attaquant aux obstacles au recrutement, à la rétention et à la mobilité professionnelle du personnel féminin et en garantissant l'égalité des chances de carrière pour les femmes, les hommes et les personnes de tous genres au sein de l'ONG ACOPE.

Conclusion

La présente politique Genre répond à la responsabilité ACOPE vis-à-vis des communautés avec lesquelles nous travaillons, et doit donc faire partie intégrante du cadre de recevabilité d'ACOPE. Elle complète les normes de conduite que tous les employés et collaborateurs d'ACOPE doivent tenir en fonction de tous les textes de gestion internes ACOPE.



ANNEXE

PRISE EN COMPTE DU MECANISME GVP DANS LES PROGRAMMES ACOPE

Les différenciations sociales entre l'homme/le garçon et la femme/la fille (...) peuvent entraîner des conséquences néfastes graves, parfois permanentes, pour les survivants, en particulier les enfants et les femmes.

La Politique Genre ACOPE oblige à son personnel salarié et bénévole, stagiaires, journaliers et ses partenaires/fournisseurs de services et des biens (écoles, FAT, MAF, RECOPE, etc) de mettre de l'accent sur le mécanisme GVP puisqu'il nécessite l'attention permanente.

Voici une liste non exhaustive des activités qui contribuent à la mise en œuvre du mécanisme GVP dans les programmes de l'organisation ACOPE :

- Recruter le personnel avec un accent sur la parité homme = femme et les capacités personnelles
- Aménager des points de vérification des présumés EAFGA dans les sites PNC, FARDC, MONUSCO, Bureaux ACOPE (...) qui permettent de conduire des entretiens de vérification avec les enfants de tous les genres dans un environnement de protection (Abri, Bureau, Meubles) et de manière confidentielle, avec la possibilité que les enfants en vérification puissent s'exprimer à l'aise suivant le genre/sexe des vérificateurs (les filles avec les vérificatrices, les garçons avec les vérificateurs,...);
- Former tous les membres du staff ACOPE sur le mécanisme GVP et sur le Protocole National pour la réinsertion socio-économique des victimes de VSBG ainsi que pour des vulnérables ;
- Organiser la sensibilisation/formation des forces armées de la RDC (FARDC, PNC) et agents de sécurité ANR, DGM ainsi que des organisations de la société civile et des FAT, RECOPE, Clubs d'enfants sur la protection des enfants en situation des conflits armés, avec un accent sur le Genre et les VS et VBG ;
- Faire le screening médical pour chaque enfant à l'accueil. Documenter tout problème identifié et le prendre en charge ou le suivre (IST, grossesse, enfant ayant un/e conjoint/e (et l'âge du conjoint), cas de VBG-EAS (l'union conjugale des enfants) ;
- Identifier, documenter, référer les survivants/tes parmi les EAFGA et d'autres enfants vulnérables, vers les services spécifiques (médical, légal/juridique, psychosocial, réinsertion socioéconomique). Ceci figurera systématiquement dans le dossier de l'enfant. Pendant la vérification, l'écoute/documentation, et en tout moment de la prise en charge ; les problèmes à lien seront identifiés et pris en charge. Les aspects de réinsertion socioéconomique devront davantage être creusés dès la vérification et surtout lors de la documentation pour ressortir les besoins de protection liés aux VBG-PEAS et afin de les rendre substantiels.
- Doter les bénéficiaires des kits vêtements et d'autres matériels (jeux par exemple) répondant à leur sexe inclus des kits de dignité pour des filles/femmes, surtout pour celles qui sont à l'âge de la reproduction ;
- Organiser les focus groups mixtes (fille/garçon) et séparés par sexe (fille/fille et garçon/garçon), causeries éducatives sur les VBG-EAS dans le CTO et visite aux enfants dans les FAT. Des focus groupes avec des adultes sont aussi encouragés ;
- Participer régulièrement dans les réunions VBG, GTAMS,... ;
- Préparer les outils du travail bien désagrégés par sexe;
- Remplir de façon régulière le QFQO/VBG-EAS pour les zones d'intervention des programmes ;
- Préparer et rendre accessible les matériels hygiéniques et de jeux aux besoins des filles et des garçons en plus des installations sanitaires et les conditions d'hébergement ;
- Organiser la sensibilisation avec le réseau des medias déjà soutenues par les Nations-Unies et d'autres médias en intégrant de façon systématique les aspects GVP (La participation des femmes et des filles



dans la prise des décisions et dans les mécanismes des communautés protectrices ; Le rôle important des hommes dans la lutte contre les VBG-EAS et dans la protection de l'enfance ; La sensibilité aux besoins et la non-stigmatisation des enfants ayant vécu l'exploitation sexuelle au sein d'un groupe armé) ;

- Tenir des réunions d'échange d'expérience régulièrement avec des fournisseurs et des partenaires (...) sur la gestion des cas, le signalement des allégations, ...
- Mettre en place des mécanismes communautaires, accessibles et surs (de gestion) des plaintes GVB-EAS et de recevabilité (désigner 1 Point Focal pour sensibiliser/former, évaluer la mise en œuvre du mécanisme GVP, recevoir, traiter les allégations; avoir Un numéro vert de téléphone spécifique et fixe ACOPE affiché et publié et une adresse mail; publier le numéro de téléphone de la coordination PSEA/UNFPA; installer des comités locaux de gestion de plaintes